

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bléruais se sont réunis à la mairie de Bléruais sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Daniel LECHEVESTRIER, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mr Daniel LECHEVESTRIER ; Mr Alain LESEC ; Mme Sylvie DELALANDE ; Mme DELALANDE Patricia ; Mr Julien LEBORGNE ; Mr Grégory BALDASARRE ;

Excusés : Mme HOUDUSSE Eve-Anne

Nombre de conseillers : en exercice = 7

Présents = 6

Votants = 6

Convocation : 08 septembre 2026

Délibération n° 2026.21
INTERCOMMUNALITE : Désignation membres de la CLECT

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-5 ; Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Saint Méen Montauban (CCSMM)

Vu la délibération n°2026- 073 du 9 juin fixant le nombre de représentants au sein de la CLECT

Le Maire rappelle à l'assemblée que la CLECT est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose que cette commission est composée de représentants des conseils municipaux des communes membres.

Il convient donc de procéder à la désignation de :

- **1 représentant titulaire**
- **1 représentant suppléant**

Le Maire invite le Conseil Municipal à proposer des candidatures.

Mme Sylvie DELALANDE se porte candidat(e) pour le poste de membre titulaire.

Mme Patricia DELALANDE se porte candidat(e) pour le poste de membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de membre **titulaire** de la CLECT : **Mme Sylvie DELALANDE**
- **DÉSIGNE** en qualité de membre **suppléant** de la CLECT : **Mme Patricia DELALANDE**
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la CCSMM

Fait à Bléruais le 15/09/2026, pour extrait conforme

Le Maire,

Daniel LECHEVESTRIER



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.